



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six janvier à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BAZART - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI

**N° 2021/03**

**Objet : Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement  
préalablement au vote du Budget 2021**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) 2019 ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget. Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2020. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites aux Budgets primitifs 2020 (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») s'élève respectivement à :

### Budget principal

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
----------	--------------------------	----------------------------	---	------------------------------------

20	14 520 €		14 520 €	3 630 €
21	68 409,84 €		68 409,84 €	17 102,46 €
23	27 271,66 €		27 271,66 €	6 817,91 €

**Budget Aquaval**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	28 724,69 €		28 724,69 €	7 181,17 €
23	289 820 €		289 820 €	10 000 €

**Budget Crèches**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	16 509,73 €		16 509,73 €	1 000 €

**Budget ALSH**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	12 070,06 €		12 070,06 €	1 000 €

**Budget Médiathèques**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	18 976,86 €		18 976,86 €	1 000 €

**Budget Voirie**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	30 210,60 €		30 210,60 €	7 552,65 €
23	400 120,75 €		400 120,75 €	100 030,18 €

**Budget OM**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
----------	--------------------------	----------------------------	---	------------------------------------

21	104 343,72 €		104 343,72 €	26 085,93 €
----	--------------	--	--------------	-------------

**Budget Office de Tourisme**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2020	CREDITS OUVERTS DM 2020	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	35 513,48 €		35 513,48 €	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2021 correspondants, les dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs de l'exercice 2021 lors de son adoption.

Pour copie conforme.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 25 Janvier 2021.



Le Président,

